



Compte rendu Réunion cabinet enseignement agricole

14 janvier 2022

Michel Lévêque, conseiller enseignement agricole, formation, apprentissage, emploi au Cabinet du ministre de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), a réuni les organisations syndicales le 14 janvier 2022. Il était accompagné de Luc Maurer, directeur général adjoint de la DGER, Nadine Richard-Péjus, adjointe au chef de service des ressources humaines, Marc Rauhoff, sous directeur de la logistique et du patrimoine, et Cédric Montesinos, sous-directeur des établissements des dotations et des compétences.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Frédérique Lucas et Annick Pinard.

Les difficultés des établissements face à la remontée de l'épidémie de Covid-19 sont très nombreuses depuis le retour des congés de Noël. A ce titre Michel Lévêque a rappelé qu'une première réunion avait été organisée le lundi 10 janvier par la Secrétaire générale du MAA et la DGER avec les organisations syndicales représentatives au CNEA, et que la grève du 13 janvier avait été suivie dans l'enseignement agricole.

Suite aux alertes des DRAAF et des chefs d'établissement mais aussi aux annonces du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) le 13 janvier, il a indiqué que le MAA avait commencé à travailler sur des mesures mais qu'il attendait les mesures du MENJS pour assurer une cohérence. Les mesures pour l'enseignement agricole seront annoncées par le ministre dans les heures qui suivent.

Les organisations syndicales ont évoqué la période très difficile vécue dans l'enseignement agricole, avec de nombreux protocoles sanitaires qui se sont succédé et des agents qui se retournent vers les organisations syndicales, qui elles-même n'ont pas d'information.

L'Alliance du Trèfle a, comme les autres organisations syndicales, demandé des renforts humains nécessaires pour remplacer les personnes absentes (cas covid, cas contact ...) et la surcharge de travail liée à la mise en place des nouveaux protocoles, impactant les équipes de la vie scolaire. Elle a également rappelé que la fourniture de matériel de protection relevait de l'obligation de l'employeur.

Les organisations syndicales ont demandé les chiffres de la mobilisation du 13 janvier. Michel Lévêque a indiqué qu'environ 8 % des personnels du MAA était en grève.

Michel Lévêque et Luc Maurer ont ensuite présenté les mesures sanitaires prévues pour l'enseignement agricole :

- **Masques** : des masques chirurgicaux sont prévus pour tous les personnels, y compris les contractuels sur budget des CFA et CFPPA. La commande est lancée et les premières livraisons sont prévues la semaine suivante. Les masques devraient être livrés partout avant la fin janvier. Des masques FFP2 seront également distribués pour des situations particulières (missions ou raison de santé). Une délégation de crédits sera faite aux établissements pour qu'ils puissent disposer de ces masques quand la doctrine de distribution sera finalisée (en lien avec le MENJS).



- Capteurs de CO2 : une aide forfaitaire de 2€ par élève (soit 120 000€ au total) sera attribuée aux établissements qui en formuleront la demande auprès de leur DRAAF. La fiche réactualisée pour la bonne mise en œuvre des capteurs sera diffusée.

- Auto-tests : compte tenu de la forte proportion d'élèves internes, qui ne peuvent que difficilement sortir pour aller réaliser un test de dépistage à l'extérieur, le MAA va prendre en charge l'achat d'auto-tests (délégation de crédits pour un approvisionnement local rapide puis commande nationale). Cela est d'autant plus important que certains stocks sont périmés et d'autres réquisitionnés par le préfet. La DRAAF aura un rôle dans la mutualisation des moyens entre établissement.

- Renforts en vie scolaire : des assistants d'éducation seront recrutés jusqu'à la fin de l'année scolaire (1/2 ETP par établissement public et privé à temps plein).

- Heures supplémentaires : pour l'accompagnement pédagogique des élèves, une dotation de 30000 HSE est prévue. Une réunion sera organisée avec les DRAAF pour leur répartition entre les établissements.

Les organisations syndicales ont également interrogé l'administration sur :

- les dates des livraisons des masques pour prendre en compte les dates des congés,
- la possibilité de faire un suivi du déploiement des capteurs de CO2, pour une équité entre établissements,
- le report des examens, avec notamment des problèmes de complétude de stage dans certaines filières,
- la situation particulière en Guadeloupe (pas de cours en présentiel pendant 3 mois),
- la reconnaissance financière des personnels des services de vie scolaire et des infirmières, très impliqués dans la crise sanitaire,
- les Journées Porte Ouverte (JPO).

Elles ont aussi demandé qu'un message soit envoyé aux DRAAF pour leur rappeler la nécessité de réunir les CHSCT-REA.

Luc Maurer a indiqué que, pour les examens, un groupe de travail CTEA serait organisé dès qu'il y aura des informations plus précises en provenance du MENJS. Pour la situation particulière des Antilles et de la Guyane, des discussions sont en cours avec la direction générale de l'enseignement scolaire du MENJS qui élabore la politique éducative et pédagogique et assure la mise en œuvre des programmes d'enseignement des lycées et des lycées professionnels.

Pour les JPO, il faut soit les reporter, soit trouver une solution pour les organiser sans risque sanitaire (visite extérieure uniquement, rencontres individuelles...).

Pour une reconnaissance financière pour les agents des services de vie scolaire et des infirmières, Michel Lévêque a précisé que le MAA devrait se caler avec ce qui serait fait par le MENJS.

Les organisations syndicales ont enfin regretté de ne pas être associées aux réunions bimensuelles qu'organisent le MENJS et le Ministère de la Santé avec les organisations syndicales du MENJS.

Michel Lévêque a indiqué qu'il porterait cette demande auprès du MENJS et a conclu la réunion en annonçant une nouvelle réunion sous quinze jours et l'envoi d'un message aux DRAAF rappelant l'importance des instances régionales du dialogue social pendant cette période.